

et l'autre à la partie la plus saillante de l'occiput. Il en est de même des diamètres bipariétal et bizygomatique. Les doigts médius et auriculaire gauches sont mesurés étant placés d'équerre par rapport au dos de la main, et après avoir rogné la portion de l'angle qui dépasse la pulpe du doigt. La coudée gauche est mesurée de la saillie

I. — Observations anthropométriques.

taille 1. <u>67.2</u>	long. <u>19.5</u>	ped. g. <u>26.8</u>	n° de classe <u>1-2</u>	âge de <u>27 ans</u>
voûte " "	long. <u>15.9</u>	médius g. <u>11.5</u>	auréole <u>jaune pâle</u>	né le <u>14 juillet 1863</u>
enverg. 1. <u>67</u>	(ul-2ys) <u>14.6</u>	auric. g. <u>8.7</u>	périphérie <u>blanche</u>	sup. Arr. <u>4</u>
busto 0. <u>92.4</u>	oreille dr. <u>5.8</u>	coudée g. <u>43.2</u>	part. : icig <u>légers</u>	âge app. <u>égal</u>

II. — Renseignements descriptifs.

Front	Arc	Racine (prof)	H° labiale	« Dim »	fronto-nasal
	inclina° <u>vertical</u>	dos <u>rectil baso relevé</u>	proém°	« part »	naso-labial <u>orthogon</u>
	Haut	Saillie	Larg	inclina°	112°
	« Larg » <u>petite</u>	« petite 1 »	épaisseur	part°	H° crân°
	part°				malform°
Oreille droite	Lord. Orig°	Sup° <u>petite</u>	Post° <u>petite</u>	part°	
	lob. con° <u>émoussé</u>	fondue mod°	Dim° <u>petite</u>	part°	
	« larg. inact°	prof. <u>saill. renu°</u>	Dim°	part°	
	pli. sup°	sup°	Conque : haut°	larg°	part°
Contour de face			Etat grassex		
Sourcils	emp° <u>café</u>	ouverture	Interoculaire	« cou long°	lang°
	direct°	modèle sp° <u>légerment recourbé</u>	frontales	Carure <u>Larg°</u>	incl° <u>oblique</u>
	forme	part°	oculaires	Coiture	
	dim°	« saillie	Bides	bucates	Allure, langage, habillement, etc.
	part°	part°		part°	<u>allure martiale</u>
	nuance	orbites <u>basées</u>	expression		<u>accent méridional</u>
Système pileux et Teint.					
Cheveux	« nu » <u>balain</u>	« nu » <u>chat, zoux clair</u>			
	nature	nature			
	insert°	impl°			
	abond°	part°			
Teint	Pig°	Sang°			
	part°				
Dressé à Paris, le <u>22-10-1895</u>					
par M. <u>Layon</u>					
vérifié le _____ par _____					



FIG. 44.

de l'olécrâne à l'extrémité du médius, le coude étant placé à angle aigu; la longueur maxima du pied gauche, le sujet étant déchaussé et ne reposant sur le sol que par ce pied. L'envergure est la longueur maxima des membres supérieurs étendus horizontalement en croix. — La couleur de l'œil gauche est indiquée d'après une classification établie par l'auteur.

Une fois ce signalement obtenu, si l'on est en présence d'un individu qui a déjà été condamné sous un autre nom, on le reconnaît de la façon suivante. La longueur de la tête rentre dans l'une des trois catégories qui ont été établies pour la classification en grandes, moyennes et petites. Les deux tiers des fiches signalétiques sont ainsi éliminés. Dans le tiers restant, on élimine encore deux autres tiers en se basant sur la largeur de la tête qui a été également divisée en trois catégories. On procède de même pour les autres parties du signalement et on arrive ainsi, d'élimination en élimination, à un groupe d'une dizaine de fiches parmi lesquelles on cherche celle où toutes les dimensions correspondent à celles qui viennent d'être relevées sur l'individu suspect. L'indication des marques particulières apporte une certitude complète dans l'identification. D'ailleurs, on trouve sur la fiche, en même temps que les indications de chiffres, la photographie de face et de profil du condamné. Cette recherche ne demande en général que quelques minutes.

La figure 44 reproduit le recto (le verso étant semblable à la figure 43) d'une fiche établie dans les prisons des départements. Ici, la photographie n'existe pas; elle est remplacée par les « renseignements descriptifs » qui comprennent l'indication des particularités que présente la conformation du crâne et de la face. Ces renseignements et les empreintes digitales confirment et précisent les observations anthropométriques, de sorte qu'à l'aide de la fiche départementale on peut retrouver à Paris la fiche, avec photographie, correspondant au même individu.

ARTICLE II. — SIGNES PROPRES A ÉTABLIR L'IDENTITÉ D'UN CADAVRE PUTRÉFIÉ OU RÉDUIT A L'ÉTAT DE SQUELETTE.

§ I. — Précautions à prendre lors de l'exhumation.

Quand le médecin est appelé à assister à la recherche d'un cadavre que l'on suppose enfoui depuis longtemps en un certain endroit, il doit faire prendre certaines pré-

cautions aux travailleurs. Il importe beaucoup que le cadavre soit retrouvé intact et que l'on puisse recueillir tout ce qui en reste, ainsi que les vêtements et les autres objets enfouis avec le corps. Quand on peut présumer par quelque indice quelle est la place exacte qu'occupe le cadavre, on fait creuser la tranchée non à cet endroit même, mais à quelque distance, et dès qu'une partie du cadavre a été mise à découvert, on s'efforce de ne pas entamer celui-ci par un coup de pelle ou de pioche. La terre enlevée autour de lui est mise de côté et tamisée ensuite; on y retrouve quelquefois des petits os de la main et du pied, des ongles, des cheveux, des pièces d'habillement, etc. Il est bon aussi de recueillir quelques échantillons de cette terre pour les soumettre au besoin à l'analyse chimique. Le corps étant complètement découvert, avant de le faire enlever, on note quelle position il occupe, quel est l'état des vêtements; s'il existe un lien autour du cou ou d'une autre partie du corps, on en décrit soigneusement la disposition. La nature du terrain doit aussi être mentionnée.

Une fois le corps enlevé, l'expert procède à loisir à ses constatations. S'il s'agit d'un amas d'ossements complètement dissociés, il faut rechercher s'ils proviennent d'un seul cadavre humain, s'ils représentent un squelette entier et énumérer ceux que l'on a trouvés ou ceux qui manquent. L'expertise a ordinairement pour but de résoudre les questions suivantes: détermination du sexe, de l'âge, de la taille, recherche des signes particuliers d'identité et des traces de blessures.

§ II. — Détermination du sexe.

Quand les organes génitaux externes et internes ont complètement disparu, les caractères du squelette permettent encore presque toujours de résoudre cette question.

Considéré dans son ensemble, le squelette de la femme est composé d'os moins volumineux, plus grêles que ceux de l'homme; les extrémités des os longs sont moins grosses,

les tubérosités moins saillantes, les empreintes des insertions tendineuses moins marquées. La gracilité des os est particulièrement prononcée aux mains et aux pieds.

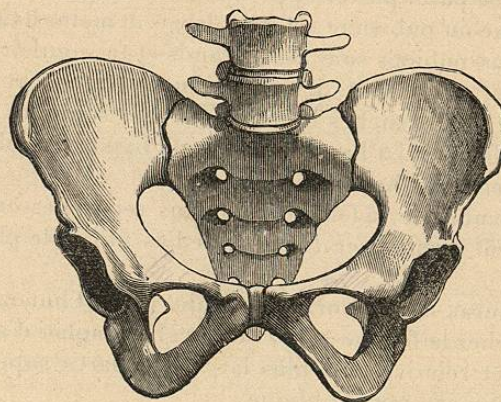


FIG. 45. — Bassin de femme.

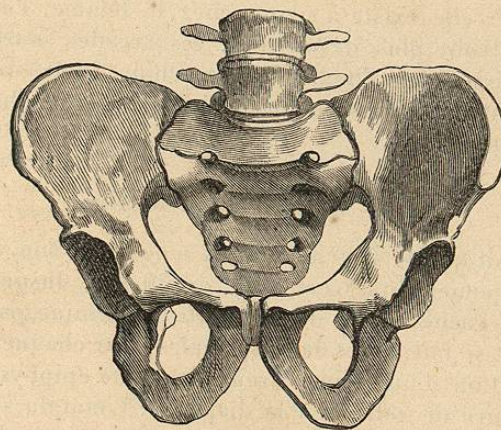


FIG. 46. — Bassin d'homme.

C'est surtout le bassin, dont la conformation offre des caractères spéciaux, que met en évidence la comparaison des figures 45 et 46. Chez la femme, le grand bassin est

beaucoup plus large et plus évasé, les fosses iliaques plus étalées et moins concaves. Le petit bassin est également plus large, plus évasé dans le sens transversal chez la femme; sa paroi postérieure est plus concave; sa paroi antérieure ou pubienne est plus large et moins haute. Les trous sous-pubiens sont plus grands et triangulaires chez la femme; ils sont irrégulièrement circulaires chez l'homme; les branches ischio-pubiennes sont plus minces chez la femme. La hauteur totale du bassin est plus considérable chez l'homme.

Les fémurs de la femme sont plus recourbés en avant et leur col forme avec le corps de l'os un angle plus prononcé.

Le thorax a une forme conoïde chez l'homme, plus ovoïde chez la femme; chez celle-ci il est aplati d'avant en arrière et relativement plus large à sa partie supérieure; le sternum est moins oblique.

A la tête, la glabelle (saillie médiane à la base du front, au-dessus de la racine du nez) est plus prononcée chez l'homme; elle existe à peine chez la femme. Les sinus frontaux sont plus développés, les arcades sourcilières plus épaisses chez l'homme. La mâchoire inférieure de la femme est plus mince, ses branches moins larges; les dents sont plus petites¹.

§ III — Détermination de l'âge.

On sait que le système osseux n'acquiert son complet développement que vers l'âge de 30 ans. Jusqu'à cette époque, l'achèvement du squelette se termine graduellement, et se fait, à des dates spéciales pour chaque os, par l'apparition d'un point osseux dans une épiphyse et par la soudure de celle-ci à la diaphyse. L'état du squelette fournit ainsi des points de repère, dont les principaux

1. Broca pense que, étant donné un crâne, il est en général possible de reconnaître s'il est masculin ou féminin. On trouvera dans l'article CRANE du *Dict. encycl. des sciences médicales*, par S. Pozzi, l'exposé détaillé des caractères différentiels.

sont indiqués ci-dessous et qui permettent de déterminer, avec une approximation suffisante, l'âge d'un individu au-dessous de 30 ans¹. Pour ce qui concerne l'ossification avant la naissance, nous renvoyons au tableau de la page 456.

De 1 an à 18 mois, on trouve des points osseux dans les cartilages de l'extrémité inférieure de l'humérus et du cubitus, dans les têtes du fémur et de l'humérus, dans les extrémités supérieure et inférieure du tibia.

A 2 ans, dans l'extrémité inférieure du radius et dans celle du péroné.

A 3 ans, petite tubérosité de l'humérus, grand trochanter.

De 3 1/2 à 4 ans, épitrochlée et rotule.

De 4 à 5 ans, point postérieur de l'olécrâne, extrémité supérieure du péroné.

De 5 à 6 ans, extrémité supérieure du radius, tête des quatre derniers métacarpiens et métatarsiens.

De 6 à 7 ans, extrémité supérieure des phalanges de la main, extrémité postérieure des phalanges du pied.

De 8 à 9 ans, extrémité inférieure du cubitus, petit trochanter.

De 13 à 14 ans, trochlée, épicondyle, tubérosité antérieure du tibia.

De 15 à 16 ans, épiphyses des vertèbres et de l'os iliaque.

De 16 à 18 ans, épiphyses marginales du sacrum et de l'omoplate.

De 18 à 20 ans, l'épitrochlée, les trois épiphyses de l'extrémité supérieure du fémur, celles des métacarpiens, des métatarsiens et des phalanges se soudent au corps de ces os.

A 20 ans, soudure des épiphyses supérieure et inférieure du péroné, et de l'épiphyse inférieure du fémur.

A 25 ans, soudure de l'extrémité sternale de la clavicule et de la crête de l'ilium.

De 25 à 30 ans, soudure de la première vertèbre sacrée avec les autres, du sphénoïde avec l'occipital, et des épiphyses du corps des vertèbres.

L'état de la dentition complète les renseignements fournis par le squelette.

2. Les dates indiquées par les divers auteurs pour l'apparition des points osseux et la soudure des épiphyses diffèrent souvent d'une façon notable. Nous avons pris surtout pour guide M. Sappey, mais en tenant compte de quelques observations qui nous sont personnelles.

Voici les dates de l'apparition des dents :

PREMIÈRE DENTITION

- De 6 à 8 mois, les quatre incisives médianes.
- De 7 à 12 mois, les quatre incisives latérales.
- De 12 à 18 mois, les quatre petites molaires antérieures.
- De 16 à 24 mois, les quatre canines.
- De 24 à 36 mois, les quatre petites molaires postérieures¹.

SECONDE DENTITION

- A 5 ans, les quatre premières grosses molaires.
 - De 6 à 8 ans, les deux incisives médianes inférieures.
 - De 7 à 8 ans, les deux incisives médianes supérieures.
 - De 8 à 9 ans, les quatre incisives externes.
 - De 9 à 10 ans, les quatre premières petites molaires.
 - De 10 à 11 ans, les quatre canines.
 - De 12 à 13 ans, les quatre secondes petites molaires.
 - De 12 à 14 ans, les quatre secondes grosses molaires.
- Les quatre dernières grosses molaires ou dents de sagesse apparaissent de 20 à 30 ans, ou plus tard encore. Il y a d'ailleurs des exceptions assez nombreuses à l'ordre et à la date d'apparition des dents.

Quand un sujet a dépassé 30 ans, son âge ne peut être déterminé par l'état du squelette que d'une façon beaucoup moins précise. Cependant on peut encore moins distinguer l'âge adulte, la vieillesse commençante et la vieillesse très avancée.

Chez l'adulte, les os acquièrent leur maximum de densité (notamment ceux du crâne); les éminences, les crêtes, les dépressions sont très accentuées. Dans la vieillesse, le tissu spongieux diminue et s'atrophie; le canal médullaire des os longs augmente de diamètre et de longueur; les parois de tissu compact s'amincissent. Vers 40 ans, l'ossification de l'appendice xyphoïde du sternum est presque complète, le coccyx se soude au sacrum, les cartilages

1. Avant la sortie des dents, l'étude de ces organes peut encore donner des renseignements sur l'âge. Voir : Magitot, Recherches physiologiques et médico-légales sur l'âge chez l'homme depuis la naissance jusqu'au sixième mois (*Académie de médecine*, 27 mars 1888).

costaux commencent à présenter quelques noyaux calcaires qui augmentent de nombre et d'étendue avec les années.

Le crâne fournit des indices importants. Les sutures coronale, bipariétale et lambdoïde commencent à s'effacer vers 35 ou 40 ans; la fusion des os se fait en premier lieu au niveau de leur table interne et gagne ensuite leur face externe. Un des points de la suture disparaît d'abord; l'effacement s'étend ensuite très lentement et il est rare qu'il soit achevé avant l'âge de 80 ou 85 ans. — Les crânes séniles présentent quelquefois aussi un amincissement partiel, une atrophie limitée, mais très apparente, effectuée aux dépens de la table externe de l'os, et siégeant principalement au niveau des bosses pariétales.

Dans la vieillesse, les disques intervertébraux s'amincissent et s'ossifient; les vertèbres se soudent plus ou moins complètement et, leur tissu se raréfiant, elles s'affaissent en même temps que leurs faces supérieure et inférieure s'élargissent.

Il faut noter encore, comme appartenant à un âge assez avancé, l'ossification du larynx et des anneaux de la trachée; déjà un peu après la 30^e année, des dépôts calcaires commencent à se former dans le larynx, envahissant d'abord les cartilages thyroïde et cricoïde pour gagner ensuite les arythénoïdes; mais il est rare d'observer avant 50 ans l'induration d'une grande partie du larynx et celle des anneaux de la trachée.

En général les vieillards n'ont plus de dents. Il est facile de reconnaître sur le squelette que les dents ne sont pas tombées après la mort; s'il en était ainsi les alvéoles seraient intactes, tandis que lorsque les dents sont tombées pendant la vie, les alvéoles disparaissent peu à peu par voie de résorption. La mâchoire inférieure d'un sujet édenté depuis longtemps prend un aspect tout particulier; les alvéoles ayant disparu, le corps de la mâchoire perd la moitié de sa hauteur, le trou mentionné se trouve tout près du bord supérieur, le canal dentaire est très rétréci. En outre (à moins que le sujet n'ait porté un râtelier), l'angle formé par la branche montante et

par le corps du maxillaire s'agrandit, de sorte que l'os reprend la même forme que chez le nouveau-né. — Les dents qui restent présentent une usure de l'émail et de la dentine.

§ IV. — Détermination de la taille.

La longueur d'un squelette, mesuré du vertex au calcaneum, est évidemment un peu moindre que la taille du sujet dont il provient. L'épaisseur du cuir chevelu, des disques intervertébraux, des cartilages diarthrodiaux des membres inférieurs, des parties molles de la plante des pieds, entrent dans la stature d'un individu pour une quantité qu'on évalue à 4 ou 6 centimètres.

Quand les os sont complètement désarticulés, il faut beaucoup de soins pour les disposer tous ensemble dans leurs rapports normaux, de façon à pouvoir mesurer exactement la longueur du squelette. L'adaptation simultanée des diverses pièces du rachis et du bassin est surtout malaisée. Il n'est pas impossible cependant d'y arriver en ayant recours à plusieurs aides intelligents qui maintiennent en même temps les divers os ; on pourrait aussi fixer les vertèbres les unes aux autres au moyen d'une solution de gomme. Il faut que les vertèbres soient placées dans leur ordre naturel. On trouve dans les traités d'anatomie les caractères particuliers à chaque vertèbre, permettant de rétablir cet ordre.

Dans les cas où manquent un certain nombre d'os indispensables pour mesurer directement la longueur du squelette, et lorsqu'on ne possède que quelques-uns ou même un seul des grands os des membres, on peut encore déterminer approximativement la taille de l'individu dont proviennent ces os. Il existe en effet entre la longueur des membres ou segments de membres et celle du corps entier une corrélation dont on peut tirer utilement parti dans ces cas¹.

1. Pour une première évaluation approximative, on peut tenir compte de ce fait qu'en général la moitié de la longueur de la taille se trouve au milieu du pubis.

Il est vrai que cette corrélation n'est pas constante. On voit par exemple dans le tableau suivant dressé par Orfila, et qui exprime les résultats de la mensuration de 20 squelettes, qu'à un même os d'une même longueur correspondent des tailles différentes ; pour un fémur de 46 centimètres par exemple, on trouve des tailles variant de 1^m,70 à 1^m,83.

TABLEAU D'ORFILA

SQUELETTES

LONGUEUR DU VERTEX A LA PLANTE DES PIEDS	LONGUEUR DU VERTEX A LA SYMPHISE DU PUBIS	LONGUEUR DES EXTRÉMITÉS SUPÉRIEURES DEPUIS L'ACROMIEN	LONGUEUR DES EXTRÉMITÉS INFÉRIEURES DEPUIS LA SYMPHISE DU PUBIS	FÉMUR	TIBIA	PÉRONÉ	HUMÉRUS	CUBITUS	RADIUS
mètre	centim.	centim.	centim.	cent.	cent.	cent.	cent.	cent.	cent.
1,80	92	77	88	46	40	39	33	27	25
1,43	71	65	72	38	31	30	27	22	19
1,49	74	65	75	38	32	31	29	22	20
1,45	70	67	75	40	32	31	29	22	20
1,38	70	55	68	32	27	26	24	19	17
1,47	74	60	73	38	32	31	26	21	19
1,69	85	72	84	44	36	35	31	25	22
1,75	86	76	89	46	39	38	32	26	23
1,54	75	69	79	40	33	32	29	24	21
1,67	80	76	87	45	38	37	31	27	24
1,64	80	71	84	44	36	35	30	26	24
1,65	75	72	90	45	38	37	32	27	25
1,86	95	78	81	47	39	38	33	27	25
1,79	91	77	88	46	38	37	33	27	24
1,78	90	75	88	46	37	36	33	26	24
1,83	95	78	88	46	39	38	34	28	25
1,83	90	78	93	47	43	42	33	27	25
1,60	80	75	80	45	38	37	32	26	24
1,70	82	75	88	46	38	37	32	27	25
1,77	89	78	88	46	38	37	33	28	25

Cela exprime en chiffres un fait d'observation vulgaire, à savoir que chez certains individus les membres inférieurs sont relativement très longs ou très courts. Mais en mesurant un grand nombre de squelettes, on peut établir

pour cette corrélation un chiffre moyen, de sorte qu'étant donné un os, on peut dire à peu près entre quelles limites était comprise la taille de l'individu dont il provient. Étienne Rollet¹ a dressé ainsi des tableaux que nous reproduisons ci-après.

TABLEAUX DE ROLLET

LONGUEUR MOYENNE DES OS RÉPONDANT A QUATRE GROUPES DE TAILLES (HOMMES)

NUMÉROS	50 HOMMES		MEMBRE INFÉRIEUR						MEMBRE SUPÉRIEUR					
	TAILLE		FÉMUR		TIBIA		PÉRONÉ		HUMÉRUS		RADIUS		CUBITUS	
			dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.
			mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.
1	1 ^m ,52 à 1 ^m ,60 petites tailles.		427	425	344	342	338	338	309	306	231	228	243	240
2	1 ^m ,61 à 1 ^m ,65 au-dessous de la moyenne.		439	440	359	358	353	353	321	318	237	233	255	251
3	1 ^m ,66 à 1 ^m ,70 au-dessus de la moyenne.		460	460	375	373	369	368	336	331	248	246	266	263
4	1 ^m ,71 à 1 ^m ,77 grandes tailles.		472	473	381	378	377	376	342	341	251	256	269	268

LONGUEUR MOYENNE DES OS RÉPONDANT A QUATRE GROUPES DE TAILLES (FEMMES)

NUMÉROS	50 FEMMES		MEMBRE INFÉRIEUR						MEMBRE SUPÉRIEUR					
	TAILLE		FÉMUR		TIBIA		PÉRONÉ		HUMÉRUS		RADIUS		CUBITUS	
			dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.	dr.	g.
			mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.	mill.
1	1 ^m ,40 à 1 ^m ,48 petites tailles.		385	385	309	309	305	306	280	276	204	204	220	218
2	1 ^m ,49 à 1 ^m ,53 au-dessous de la moyenne.		412	412	329	328	325	324	296	291	213	211	230	227
3	1 ^m ,54 à 1 ^m ,58 au-dessus de la moyenne.		420	420	340	340	336	336	297	289	216	213	233	230
4	1 ^m ,59 à 1 ^m ,71 grandes tailles.		442	441	360	356	355	352	318	315	228	226	246	246

1. Étienne Rollet, De la mensuration des os longs des membres (*Thèse pour le doctorat*, Lyon, 1889). On voit dans ces tableaux qu'il y a entre le côté droit et le côté gauche une différence pouvant atteindre plusieurs millimètres. Au membre supérieur, c'est le côté droit qui presque toujours est le plus long.

Pour les os dont la longueur est exceptionnellement petite ou exceptionnellement grande, il est préférable de calculer la taille en multipliant la longueur par l'un des coefficients suivants, empruntés à Manouvrier.

HOMMES

FÉMUR	TIBIA	PÉRONÉ	HUMÉRUS	RADIUS	CUBITUS
inférieur à 392	inférieur à 319	inférieur à 318	inférieur à 295	inférieur à 213	inférieur à 227
COEFFICIENTS					
× 3.92	× 4.80	× 4.82	× 5.25	× 7.11	× 6.66
supérieur à 519	supérieur à 420	supérieur à 413	supérieur à 368	supérieur à 273	supérieur à 293
COEFFICIENTS					
× 3.53	× 4.32	× 4.37	× 4.93	× 6.70	× 6.26

FEMMES

FÉMUR	TIBIA	PÉRONÉ	HUMÉRUS	RADIUS	CUBITUS
inférieur à 363	inférieur à 284	inférieur à 283	inférieur à 263	inférieur à 193	inférieur à 203
COEFFICIENTS					
× 3.87	× 4.85	× 4.88	× 5.41	× 7.44	× 7.00
supérieur à 478	supérieur à 388	supérieur à 376	supérieur à 344	supérieur à 250	supérieur à 264
COEFFICIENTS					
× 3.68	× 4.42	× 4.52	× 4.98	× 7.00	× 6.49

Si l'on disposait de plusieurs os provenant des membres supérieurs et inférieurs, on prendrait pour chacun d'eux une moyenne des tailles indiquées comme leur correspondant, puis une moyenne générale des chiffres ainsi obtenus, que l'on adopterait comme représentant la stature approximative du sujet. Il est bien évident qu'un pareil procédé n'a rien de rigoureux, qu'il ne peut donner que d'une façon tout à fait exceptionnelle et fortuite un résultat exact; mais ce résultat, qu'on a soin de présenter comme une évaluation approximative, peut encore fournir des indications utiles.

§ V. — Signes particuliers d'identité.

Il est impossible d'énumérer ici tous les vices de conformation et toutes les lésions qu'on peut rencontrer sur le squelette, et qui sont susceptibles d'aider à établir l'identité d'un sujet. Nous nous contenterons de signaler quelques exemples.

On trouva sur un squelette, examiné judiciairement, que la tête du cinquième métatarsien gauche se prolongeait en dehors et présentait dans ce sens une petite surface articulaire qui semblait indiquer une articulation surnuméraire. A la main droite, le cinquième métacarpien, plus court et plus large que celui de l'autre main, avait son extrémité phalangienne séparée en deux parties présentant chacune une surface articulaire, et en articulant la première phalange du petit doigt, sur la partie du métacarpien qui avait la direction de l'axe de l'os, on remarquait également, à la partie externe et supérieure de cette phalange, une facette articulaire qui attestait l'existence d'un sixième doigt. Il fut établi ainsi que le squelette provenait d'un individu qui avait disparu trois ans auparavant, et qui avait un sixième doigt à la main droite et au pied gauche.

Dupuytren et Breschet, ayant examiné des portions de cadavres trouvées dans la Seine, reconnurent « que les têtes des fémurs étaient rapetissées, raboteuses, inégales, dépouillées çà et là de cartilage, non par l'effet d'une section récente, mais par le fait d'une maladie ancienne et guérie depuis longtemps ; que le col de chaque fémur était raccourci et que celui du côté droit offrait en avant une végétation osseuse encroûtée de cartilage ; que les ligaments de l'articulation étaient déformés, gonflés et adhérents aux parties molles. En outre, les cavités cotyloïdes étaient oblitérées ; à la place de celle du côté droit il existait une végétation moitié osseuse, moitié fibrocartilagineuse, au centre de laquelle s'implantait le ligament rond ; de ce côté la tête du fémur était logée dans une cavité accidentelle, en arrière et au-dessus de la

cavité naturelle ; une disposition analogue existait au membre gauche, mais la cavité nouvelle était située plus haut et plus en arrière que la droite. » Les experts conclurent que cet individu devait avoir dans la conformation des hanches une difformité remarquable, et dans la progression une claudication et certainement un balancement pénible et désagréable du corps sur chaque membre inférieur alternativement ; et que le membre inférieur droit étant plus court, la pointe du pied droit devait porter presque seule sur le sol. Le cadavre était en effet celui d'un individu dont la conformation et la démarche étaient bien telles que les experts l'avaient indiqué.

Dans une autre expertise la conformation asymétrique du bassin, la courbure anormale des tibias et des péronés, bien plus accentuée sur la jambe gauche qui était aussi plus courte que la droite, permirent d'établir que le squelette provenait d'un individu qui boitait (et qui fut reconnu à d'autres signes encore¹).

Les ongles et les poils (cheveux, barbe) qui résistent très longtemps à la putréfaction fournissent aussi des indices importants d'identité. Les ongles peuvent indiquer si le sujet se livrait ou non à des travaux manuels grossiers. La présence de la barbe, la longueur de la chevelure peuvent suffire à établir le sexe ; la coloration des poils fournit aussi un indice dont l'utilité est évidente ; il faut savoir toutefois que, sous l'influence de la putréfaction, les cheveux peuvent revêtir une teinte plus claire ou plus foncée que celle qu'ils avaient pendant la vie.

Les dents, qui se conservent presque indéfiniment, peuvent aussi donner des signes d'identité qui ont été énumérés à la page 532 (voir aussi un rapport à la fin de ce livre).

Il est en général très difficile de reconnaître sur un squelette si les fractures, perforations, ou autres lésions traumatiques des os, ont été produites pendant la vie ou après

1. On trouvera dans la collection des *Annales d'hyg. publ. et de méd. lég.* la relation de plusieurs expertises de ce genre.

la mort. On ne peut guère compter sur la présence d'un épanchement sanguin que la putréfaction fait disparaître assez rapidement¹, et il ne faut pas oublier que les parties déclives des os, notamment de ceux du crâne, peuvent être fortement imbibées par le sang qui s'est accumulé en ces points sous l'action de la pesanteur. Un commencement de cal, une altération morbide, telle que la carie ou la nécrose, peuvent montrer qu'il s'agit de lésions ayant précédé la mort d'un certain temps. Enfin, on reconnaîtra facilement les lésions produites par les manœuvres des ouvriers qui ont découvert le squelette, en ce que les solutions de continuité présenteront des bords à aspérités très nettes, très aiguës, non émoussées, et une surface d'une coloration très différente de celle du reste de la superficie osseuse.

CHAPITRE DEUXIÈME.

EXAMEN DES EMPREINTES.

§ I. — Empreintes laissées par les pas.

Il arrive quelquefois qu'on retrouve sur le lieu où a été commis un crime les empreintes des pas du coupable. L'examen attentif de ces empreintes a permis quelquefois de reconnaître l'identité du criminel.

La semelle des chaussures peut laisser une trace assez nette pour que l'on reconnaisse non seulement sa forme et ses dimensions, mais encore la disposition des clous, certaines marques dues à l'usure ou à d'autres particularités, de sorte que la comparaison avec des chaussures appartenant à un inculpé est quelquefois tout à fait probante.

1. Cependant, dans une affaire Guérin, les experts ont pu reconnaître, quatre ans après la mort, et grâce à la présence d'un épanchement sanguin, qu'une fracture du crâne avait été produite pendant la vie.

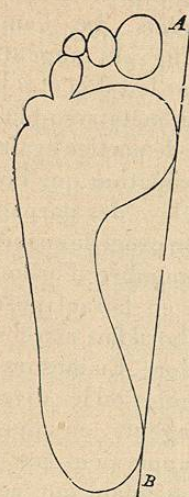


FIG. 47.

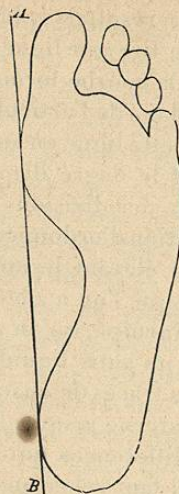


FIG. 48.

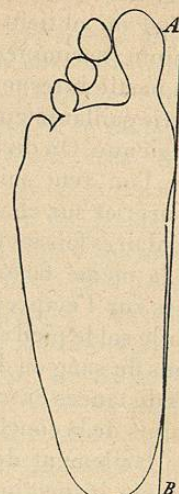


FIG. 49.

Les marques laissées par le pied ou peuvent donner aussi des indices très précieux. Certaines particularités de la conformation du pied, comme celles représentées par les figures 47, 48 et 49, appellent immédiatement l'attention, et permettent de contrôler facilement l'identité d'un inculpé. Il suffit de faire marcher celui-ci sur du papier, après lui avoir enduit toute la plante des pieds d'une matière colorante. Mais, hors ce cas spécial, la comparaison des empreintes demande beaucoup de soins et de circonspection. Des pieds de formes très différentes peuvent avoir la même longueur et la même largeur, et l'on se tromperait souvent si l'on se bornait à mesurer ces deux dimensions.

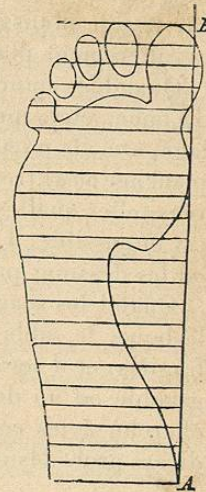


FIG. 50. — Procédé pour relever l'empreinte des pieds (Caussé).